



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 27 septembre 2023 .

Objet : Réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux.

Préavis N 14/2023 Au Conseil communal du CHENIT, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

La commission nommée par le bureau du conseil afin d'examiner le préavis 14/2023 s'est réunie le jeudi 19 octobre 2023 à 18h30 dans le restaurant de l'hôtel de ville au Sentier.

Elle était composée de :

Ansgara Flade	UDI
Christophe Vaney	UDI
Olivier Géry	RV
Stéphan Schwab	RV
Rémy Bossert	UDI, président-rapporteur

La délégation municipale était composée de :

Isabelle Piguet Municipale
Michel Vuilloud Municipal

Les intervenants suivants étaient également présents:

M. Philippe Gertsch, Chef de service des bâtiments
M. Nicolas Deschamps, gérant de Hotel de Ville était excusé

Le bâtiment de l'hôtel de ville du Sentier construit en 1958 a été rénové en deux étapes, en 1985 et 1988, puis il a été surélevé en 2016.

En ce qui concerne le restaurant, une rénovation partielle a été effectuée en 2009 et donc après 15 ans d'utilisation, certains appareils électroménagers mis quotidiennement à forte contribution, arrivent en fin de vie.

La Municipalité jusqu'à ce jour prenait une bonne partie des factures d'entretien à sa charge du fait de quelques changements de tenanciers, de contrats d'entretien mal adaptés aux divers équipements de cuisine et aux plaintes émises par le nouveau tenancier.

Suite à ces nombreux problèmes, la Municipalité a décidé de faire un préavis pour la réfection des cuisines du restaurant de l'Hôtel de ville du Sentier.

Nous nous sommes donc rendus en premier dans les locaux à l'étage qui servent, un de bureau et l'autre de vestiaire pour le personnel et avons pu constater la vétusté des locaux.

M. Gertsch nous informe que les travaux ne seront pas trop conséquents car beaucoup d'endroits présentent des traces d'amiante. Il est donc préférable, dans un premier temps, de rafraîchir les peintures, de recouvrir les sols où se trouve l'amiante avec un nouveau revêtement, changer une ou deux portes et remettre à neuf la boiserie, afin de ne pas payer le désamiantage et de faire exploser le budget.

En regagnant la salle du restaurant, M. Gertsch nous parle des modifications dans cette dernière.

Le plan de travail, les portes du comptoir devront être changés ainsi que quelques luminaires.

Le gérant désire apporter des modifications à la cheminée qui n'est plus utilisée à cause des normes ECA et voudrait la mettre en valeur en créant une zone de service pour le petit-déjeuner.

Nous nous sommes ensuite rendus dans les cuisines où les délégués ont passé en revue tous les appareils défectueux.

Ils nous informent qu'un inventaire a été fait en début d'année et que si ce préavis passe, un contrat d'entretien sera cette fois-ci adapté à chaque nouveau appareils et que les futurs problèmes seront à la charge du locataire ce qui donnerait décharge à la commune pour le règlement des factures liées à l'entretien de ces derniers.

Ils nous informent aussi que la ventilation des cuisines et de la salle a été entièrement révisée.

Le montant des équipements de cuisine mentionnés dans le préavis a été chiffré par un devis de l'entreprise Edesia. D'autres devis seront demandés en temps voulu.

Après cette visite des cuisines nous sommes descendus au sous-sol où se trouvent les chambres froides. M. Gertsch nous informe que les joints des portes des frigos sont à refaire et que des pertes de gaz ont été décelés.

Il nous informe que le prix indiqué dans le budget provenait d'un devis fait par l'entreprise d'entretien actuelle et que toute l'installation complète devait être revue. Trouvant ce prix exorbitant, M. Gertsch a fait appel à l'entreprise Cholet qui avait fait l'installation à l'époque et à sa grande surprise, l'entreprise qui s'est déplacée, l'informe que toutes les pièces qui présentent des pertes de gaz sont remplaçables et que les moteurs qui produisent le froid peuvent encore tenir une quarantaine d'années. Ce n'est donc pas nécessaire de revoir toute l'installation !

C'est une bonne nouvelle pour le budget, qui a pour conséquence de faire passer la ligne réseaux de froid et chambre froide de 50'000 CHF à 10'000 CHF.

Ensuite, nous sommes retournés dans la salle du restaurant pour continuer la présentation du préavis et avons abordé le sujet de la sécurité incendie. Madame Isabelle Piguet nous informe qu'il y'a un ou deux détails à corriger dans la protection incendie du bâtiment, selon le rapport d'un responsable assurance qualité externe (RAQ).

Les signalétiques des sorties de secours sont actuellement fluorescentes et elles doivent être remplacées par des lumières LED, et certaines portes doivent être munies de fermetures automatiques avec détecteur de fumée en cas d'incendie.

Dernier point du préavis :

Les enseignes seront remises à jour, aussi bien celle de l'hôtel-restaurant que celle de la partie administration du bâtiment.

La pose de luminaires d'ambiance sur toute la façade de l'hôtel de ville nous a laissé un peu perplexe.

Nous avons parlé durant toute la présentation du préavis, d'appareils électroménagers et d'enseignes énergivores qui seront remplacés par des appareils moins gourmands en énergie.

Dans les médias ou sur les réseaux sociaux on parle beaucoup d'économie d'énergie ainsi que de la pollution lumineuse pour la biodiversité nocturne et nous pensons que la commune doit donc montrer l'exemple à ses citoyens.

Cependant, en discutant avec les membres du conseil et les délégués, nous en sommes arrivés à la conclusion suivante :

Ce bâtiment, principal édifice de notre commune abritant de plus un hôtel-restaurant mérite d'être mis en valeur pour l'aspect touristique de notre région.

Ces luminaires viendront également remplacer la guirlande de Noël se trouvant sous l'avant toit du bâtiment.

D'après les informations fournies par la SEVJ, un luminaire d'ambiance allumé 24h/24, 7j/7 pendant une année consommerait environ 350 kwh, ce qui représente la somme de 90 CHF par an au prix actuel de l'électricité. A savoir que le projet comptera 8 luminaires.

Au terme de ces délibérations, la commission vous propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 14/2023 .

Rémy Bossert
Président rapporteur

l'Orient le 22 octobre 2023

